

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Mars 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 40 661 415,129 DT et un résultat de la période de 534544,360 DT

I.– Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2024, 19,31 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,69% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 32.781.824 DT au 31 Mars 2024, et représente une quote-part de 80,62 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,62% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 6 Mai 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>					
<u>AC1</u>	Portefeuille Titres	4.1	32 781 823,529	36 660 170,953	34 708 618,263
a	Action et valeurs assimilées		101 305,860	-	1 425 162,218
b	Obligations et valeurs assimilées		32 680 517,669	36 660 170,953	33 283 456,045
<u>AC2</u>	Placements monétaires et disponibilités		7 849 763,633	8 618 475,593	7 952 514,801
a	Placements monétaires	4.2	0,000	0,000	0,000
b	Disponibilités	4.3	7 849 763,633	8 618 475,593	7 952 514,801
			-	-	
<u>AC4</u>	Autres actifs	4.4	29 827,967	23 742,391	13 757,616
TOTAL ACTIF			40 661 415,129	45 302 388,937	42 674 890,680
<u>PASSIF</u>					
<u>PA1</u>	Dettes sur opérations de pension livrées	4.5	-	-	-
<u>PA2</u>	Opérateurs créditeurs	4.6	32 197,374	41 334,314	34 247,744
a	Opérateurs créditeurs		32 197,374	41 334,314	34 247,744
<u>PA3</u>	Autres créditeurs divers	4.7	122 290,510	116 348,841	109 180,705
a	Autres créditeurs divers		122 290,510	116 348,841	109 180,705
TOTAL PASSIF			154 487,884	157 683,155	143 428,449
ACTIF NET					
<u>CP1</u>	Capital	4.8	37 832 963,107	42 192 032,720	40 254 541,987
<u>CP2</u>	Sommes distribuables	4.9	2 673 964,138	2 952 673,062	2 276 920,244
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 139 451,655	2 388 450,415	100,473
b	Sommes distribuables de l'exercice en cours		534 512,483	564 222,647	2 276 819,771
ACTIF NET			40 506 927,245	45 144 705,782	42 531 462,231
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			40 661 415,129	45 302 388,937	42 674 890,680

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.1	524 945,624	548 796,632	2 233 993,483
PR 2	Revenus des placements monétaires	4.2	109 278,269	141 136,218	509 743,104
	Total des revenus des placements		634 223,893	689 932,850	2 743 736,587
CH 3	Intérêts des mises en pension	4.10	0,000	0,000	0,000
CH 1	Charges de gestion des placements	4.11	-90 373,817	-101 978,446	-387 577,832
	Revenu net des placements		543 850,076	587 954,404	2 356 158,755
CH 2	Autres charges	4.12	-18 017,212	-19 250,503	-74 894,611
	Résultat d'exploitation		525 832,864	568 703,901	2 281 264,144
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		8 679,619	-4 481,254	-4 444,373
	Sommes distribuables de la période		534 512,483	564 222,647	2 276 819,771
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-8 679,619	4 481,254	4 444,373
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-3 686,948	0,000	-16 811,572
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		12 398,447	1 734,115	-41 833,665
	Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
	Résultat net de la période		534 544,363	570 438,016	2 222 618,907

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
	534 544,363	570 438,016	2 222 618,907
a-	Résultat d'exploitation	525 832,864	2 281 264,144
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 686,948	-16 811,572
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 398,447	-41 833,665
d-	Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2	Distributions de dividendes		
	0,000	0,000	-2 474 362,717
AN3	Transactions sur le capital		
	-2 559 079,349	-1 614 754,044	-3 405 815,769
a-	Souscriptions		
	14 204 656,695	25 501 849,054	81 499 436,585
	Capital	13 352 784,555	77 708 928,050
	Régularisation des sommes non distribuables	1 727,264	-70 083,179
	Régularisation des sommes distribuables	850 144,876	3 860 591,714
b-	Rachats		
	-16 763 736,044	-27 116 603,098	-84 905 252,354
	Capital	-15 783 137,535	-81 115 073,364
	Régularisation des sommes non distribuables	-1 664,663	75 122,158
	Régularisation des sommes distribuables	-978 933,846	-3 865 301,148
	Variation de l'actif net	-2 024 534,986	-3 657 559,579
AN4	Actif net		
a-	En début de période	42 531 462,231	46 189 021,810
b-	En fin de période	40 506 927,245	42 531 462,231
AN5	Nombre d'actions		
a-	En début de période	417 989	453 310
b-	En fin de période	392 753	417 989
	Valeur liquidative	103,136	101,753
AN6	Taux de rendement annualisé		
	5,47%	5,15%	5,22%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2024

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2024 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées		101 305,86
Obligations	1	4 935 694,21
BTA et obligations de l'Etat	2	27 744 823,46
Total		32 781 823,53

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1)Obligations :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	18 000	119 790,000	122 410,800	0,30%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	13 000	86 515,000	89 637,883	0,22%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10 000	400 000,000	403 944,000	1,00%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000,000	539 404,000	1,33%
TN0003400322	AMEN BANK2008	25 000	51,830	51,830	0,00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	40 000	85,300	85,300	0,00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	375 000,000	393 132,000	0,97%
TN0003600574	ATB 2009/B1	5 000	50 000,000	51 976,000	0,13%
TN0003600574	ATL 2021 -1	3 000	180 000,000	182 983,200	0,45%
TN0003100674	BATAM 2001	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	69 412,000	0,17%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	69 412,000	0,17%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	200 000,000	201 420,000	0,50%
TN0001300623	SERVICOM16	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
TN0001300623	STB SUB 2022-1	2 000	120 000,000	121 392,000	0,30%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	480 000,000	495 897,600	1,22%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	600 000,000	618 096,000	1,53%
TN0003900263	UIB 2011/B	5 000	200 000,000	206 032,000	0,51%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	240 000,000	248 760,000	0,61%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	160 000,000	161 358,400	0,40%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	300 000,000	311 786,400	0,77%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	250 000,000	269 602,000	0,67%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	160 000,000	166 715,200	0,41%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	212 185,600	0,52%
	TOTAL		6 854 602,130	4 935 694,213	12,18%

- (i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- (ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Mars 2024 à 21 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(2) BTA et obligations de l'Etat:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
-	<u>BTA</u>		12 747 688,200	12 805 114,856	31,62%
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	966 984,640	2,39%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 776,302	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	11 835 353,914	29,22%
-	<u>Emprunts Nationaux</u>		14 450 000,000	14 939 708,600	36,88%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 105 792,000	5,20%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 084 256,000	5,15%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 026 160,000	2,53%
	Emprunt national 2022 (1 ère tranche)	20 000	2 000 000,000	2 005 456,000	4,95%
	Emprunt national 2022 (1 ère tranche) Complément	2 000	200 000,000	200 545,600	0,50%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 119 264,000	5,23%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB T4 TF	6 250	625 000,000	642 335,000	1,59%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB T 4 TV	18 750	1 875 000,000	1 930 590,000	4,77%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	520 772,000	1,29%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	522 500,000	1,29%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	504 688,000	1,25%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000,000	1 024 848,000	2,53%
	EN 2024 CATC 1T TFIXE	2 500	250 000,000	252 502,000	0,62%
	TOTAL		27 197 688,200	27 744 823,456	68,49%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations	346 944,000	325 228,775	1 338 523,756
Dividendes	0,000	0,000	80 732,636
Revenus des BTA	178 001,624	223 567,857	814 737,091
TOTAL	524 945,624	548 796,632	2 233 993,483

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Les placements monétaires présentent un solde nul au 31.03.2024

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	9 944,200	132 082,589	211 207,416
Revenus de Comptes Rémunérés	7 477,000	9 053,629	22 658,167
Revenus des Pensions Livrées	91 857,069	0,000	275 877,521
TOTAL	109 278,269	141 136,218	509 743,104

4.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2024 à 7 849 763,633DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	7 849 763,633	19,38%
TOTAL	7 849 763,633	19,38%

4.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	29 827,967	23 742,391	11 524,687
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	0,000	2 232,929
Total	29 827,967	23 742,391	13 757,616

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31-03-2024.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Gestionnaire	8 273,352	9 593,770	8 681,115
Dépositaire	23 924,022	31 740,544	25 566,629
Total	32 197,374	41 334,314	34 247,744

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Retenue à la Source	93 070,146	86 155,310	85 988,239
Jetons de Présence	23 935,022	24 703,022	19 203,022
TCL	1 976,000	1 653,000	517,000
CMF	3 309,342	3 837,509	3 472,444
Autre	0,000	0,000	0,000
Total	122 290,510	116 348,841	109 180,705

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2023	40 254 541,987
Souscriptions	13 352 784,555
Rachats	-15 783 137,535
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	1 293,480
+/-V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	12 398,447
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	0,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 980,428
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	1 727,264
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-1 664,663
Capital social au 31-03-2024	37 832 963,107

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 s'élève à -2 024 535 Dinars.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	717
Nombre d'actionnaires entrants	5
Nombre d'actionnaires sortants	26
Nombred'actionnaires au 31-03-2024	696

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-03-2024 s'élèvent à 2 673 964,138DT contre à 2 276 920,244DT au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2 139 451,655	2 388 450,415	100,473
Résultat d'exploitation	525 832,864	568 703,901	2 281 264,144
Régularisation du résultat d'exploitation	8 679,619	-4 481,254	-4 444,373
Total	2 673 964,138	2 952 673,062	2 276 920,244

4.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique est nul au 31-03-2023

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN

PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	24 692,299	27 883,366	105 915,989
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	58 244,018	66 657,580	251 911,843
Total	90 373,817	101 978,446	387 577,832

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	9 876,923	11 153,345	42 366,390
Sces bancaires et assimilés	1 073,050	11,200	7 048,569
TCL	2 335,239	3 457,958	6 151,652
Jetons de presence	4 732,000	4 628,000	18 928,000
Commissions encourues	0,000	0,000	400,000
Total	18 017,212	19 250,503	74 894,611